

Feu bactérien

Le feu bactérien est une maladie des plantes provoquée par la bactérie *Erwinia amylovora*. Il a probablement été importé en Europe par des plantes infectées en provenance d'Amérique du Nord. La dissémination s'est ensuite faite par des plantes infestées et localement par l'homme, les insectes, les oiseaux, la pluie, etc.

Cette maladie peut engendrer des dégâts économiques dans les vergers, les pépinières ou les cultures d'arbres haute-tige.

Critères d'identification

Les symptômes du feu bactérien sont un dépérissement des fleurs qui commencent à flétrir et deviennent brunes à noires. Les pointes des pousses se déforment en crosse à cause de la perte en eau.



Lutte

Les plantes atteintes doivent être éliminées.

Annoncer un cas suspect

Tout soupçon d'infection par le feu bactérien doit immédiatement être annoncé au Service phytosanitaire du canton du Valais au 027 606 76 05.

Il ne faut jamais toucher les plantes suspectes.

Signalez toute présence suspecte sur le site : <https://www.vs.ch/web/sca/annonces-de-cas-suspects>

Pour toutes questions, contactez le Service cantonal de l'agriculture.

📄 Av. Maurice Troillet 260
CP-621
1951 Sion

☎ 027 606 75 00

✉ sca@admin.vs.ch

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur la page internet « feu bactérien » du Service cantonal de l'agriculture : <https://www.vs.ch/web/sca/feu-bacterien>

